MUNICIPALITÉ DE wickham

Documents et informations à fournir

Permis de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment agricole

- ❑ Le formulaire Demande de permis de construction complété et signé;
- ❑ Le projet d'implantation du bâtiment (arpenteur-géomètre) ou la copie du certificat de localisation ou un croquis à l'échelle du projet;
- ❑ La description détaillée des travaux à effectuer;
- ❑ Les plans à l'échelle du bâtiment projeté (élévations, coupes, plans d'étages, détails de la construction, etc.) d'un ingénieur, d'un architecte, d'un agronome etc.;
- ❑ La photo des quatre murs extérieurs du bâtiment existant si c'est un agrandissement;
- ❑ Les coordonnées complètes du demandeur du permis et de l'entrepreneur;
- ❑ Le coût des travaux ou l'estimation de la valeur de la construction;
- ❑ La date prévue des travaux (début et fin);
- ❑ Si applicable, un rapport réalisé par une personne compétente en la matière pour les paramètres d'application relatifs aux distances séparatrices sera exigé;
- ❑ En zone agricole, tout document obligatoire en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ou de la Commission de Protection du Territoire Agricole.

D'autres documents peuvent être requis.
Vous n'êtes pas propriétaire? Il vous faut une procuration signée par celui-ci.
La responsable de l'urbanisme peut vous guider dans votre projet.
Composez le 819 398-6878 pour un rendez-vous.